REGLEMENT DE CONSULTATION VALANT CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

I) Identification de la personne publique :
Dénomination et adresse de l'établissement et du service acheteur :
Lycée E. HEMINGWAY – 98, Bd Jean JAURES – 30910 NIMES Cedex 2
Pouvoir adjudicateur : Monsieur le Proviseur du lycée
Comptable assignataire : Monsieur l'Agent Comptable du lycée.

II) **Procédure :**
Le marché est passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

III) **Objet du marché** :
Le marché a pour but la fourniture de **Viennoiseries et de pizzas** au rythme d'une livraison par jour entre 6h et 7h30.

IV) **Durée du marché :**
Le marché commencera le **01/09/2019 jusqu'au 31/08/2020**

V) **Description des fournitures ou prestations :**
Marché à bon de commande pour l'approvisionnement en viennoiseries et pizzas pour la cafeteria du lycée.
Le marché sera passé pour une durée d'un an, à compter du **1 septembre 2019**, avec prix fermes et définitifs sur la période.

VI) **Critères d'attribution**

La proposition sera établie sur la base de produits définis (cf. listes ci-jointes, fichier Excel) : la réponse devra être faite sur des produits identiques ou assimilés (dosages équivalents). L'offre devra faire apparaître le conditionnement, le prix à l'unité, et le prix au kg. **Pour chaque produit, une fiche technique devra être fournie** dans la mesure du possible. **Des échantillons des produits seront impérativement fournis le 21/05/2019 (semaine 21) afin de permettre d'évaluer la qualité des produits (voir fichier Excel)**

Pour les articles ne figurant pas sur le bordereau de remise de prix, le candidat fournira un catalogue avec les tarifs et les taux de remise consentis.

La facturation doit être mensuelle ou bimensuelle.

Les livraisons doivent être fréquentes et régulières (tous les jours) entre 6 h et 7h30. L'offre devra clairement indiquer le nombre de livraison possibles par semaine et les horaires de livraisons.

La gratuité des livraisons, quel que soit le montant des commandes, sera pris en considération dans le choix des fournisseurs.

L'offre devra **impérativement** être accompagnée d'un descriptif de la société (flotte de véhicules, conditions de livraison, conditions de stockage…)

VII) **Contact** : tous les renseignements utiles peuvent être obtenus auprès M. TRIBILLAC, Adjoint Gestionnaire; tel 04 66 04 93 72 ; fax 04 66 04 93 79, adresse électronique : **gest.0300027s@ac-montpellier.fr** ou de Mme IRLA tel: 04.66.04.89.10.

VIII) **Date limite de transmission des offres et modalités de transmission :** Les offres devront être parvenues au service Intendance du Lycée E. HEMINGWAY ou déposées sur la plateforme AJI au plus tard **29 mai 2019 à 12h** Les enveloppes comporteront obligatoirement la mention

« PRODUITS ALIMENTAIRES VIENNOISERIES - PIZZAS »
-NE PAS OUVRIR-

IX) **Contenu des offres** : L'offre devra contenir :

- l'acte d'engagement selon le modèle joint dûment signé par le candidat
- le descriptif détaillé de la prestation également daté et signé portant les délais d'exécution.
- Le fichier Excel ci-joint dûment rempli daté et signé

X) **Critère de jugement des offres** : les critères de jugement des offres sont :

- **Qualité des produits 40%**
- **Prix 40%**
- **Service 20%**

XI) **Délai de validité des offres :** 30 jours.

XII) **Prix et règlements des comptes :**
Contenu des prix : les prix proposés sont fermes et définitifs ; une clause de sauvegarde peut être prévue en cas de changement radical des conditions économiques : elle doit être prévue dans l'acte d'engagement. Les prix sont exprimés hors taxes ; le montant de la TVA et des éventuelles autres taxes devra apparaître clairement dans la proposition de prix.
Les prix comprennent tous les frais afférents à la livraison et éventuellement au montage ou à l'installation ; les frais complémentaires éventuels devront figurer expressément sur l'offre.

XIII)
Règlement : Le règlement s'effectuera par mandat administratif avec virement dans un délai de 30 jours après réalisation de la prestation ou de la fourniture. Aucun acompte ne sera versé à l'entreprise titulaire du marché sauf dans les cas prévus par la circulaire MENF00500169C.

XIV) **Délai d'exécution:** Les prestations ou fournitures devront être exécutés dans un délai de 2 jours à compter de la réception du bon de commande.

XV) **Notification :** le marché sera notifié au titulaire le **12 juillet 2019** au plus tard ; un avis d'attribution sera rendu public par publication sur les sites mapa30.org. et AJI.

A Nîmes, le 09 mai 2019.
Le Proviseur
Frédéric PAGNEUX,

LYCÉE E. HEMINGWAY NÎMES